

NOUVEAU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Création d'une Commission extra-municipale Vie des Quartiers.



POINT PRESSE

Mardi 26 octobre 2021 – 10h30 – Mairie du Passage d'Agen

INTERLOCUTEURS

Francis Garcia, Maire

Isabelle ROUMAZEILLES

Conseillère municipale en charge de la
Démocratie Participative

CONTACT PRESSE

Pascale Vallée – Chargée de Communication
05 53 77 41 93 - 06 11 03 59 15
p.vallee@ville-lepassage.fr
www.ville-lepassage.fr



www.facebook.com/lepassagedagen47



<https://twitter.com/passagedagen>

Ma Ville, Mon Quartier !

Une nouvelle Commission qui va permettre aux habitants de s'investir au côté des élus et des techniciens de la Ville pour faire vivre leur quartier. L'occasion pour chacun d'échanger, de proposer et de dialoguer dans les 7 quartiers de la Ville.

Des objectifs...

- Favoriser la participation citoyenne en proposant aux Passageoises et aux Passageois de s'impliquer dans la vie de leur Quartier, de leur Ville.
- Poursuivre le lien de proximité tissé avec les habitants lors du dernier mandat notamment au travers des réunions de quartier et du Budget Participatif.
- Représenter les 7 Quartiers de la Ville au sein de cette nouvelle **Commission extra-municipale Vie des Quartiers**.

Les 7 quartiers de la ville



Contact Presse : Pascale Vallée – Chargée de Communication
☎ 05 53 77 41 93 - 06 11 03 59 15 – p.vallee@ville-lepassage.fr

- Bellevue - Route du Peyré
- Monbusq
- Ganet – Béoulaygues
- Dolmayrac - Hauts de Garonne
- Tounis - Rochebrune
- Coeur de Ville
- Le Bourg

Le rôle de la Commission extra-municipale Vie des Quartiers

Cette Commission a un rôle d'information, de proposition, d'écoute et d'expression sur la vie des quartiers.

Ses missions :

- Suivi du Budget Participatif,
- Préparation et suivi des Balades de Quartier (un nouveau rendez-vous en 2022),
- Préparation et suivi des Réunions de Quartier,
- Participation au projet d'aménagement du Parc urbain Bois de Vigué,
- Préparation et suivi des animations de quartier organisées par la Ville.

Sa composition :

- 14 représentants de quartier.
- 10 représentants du Conseil municipal.

Ses représentants :

Les habitants des 7 quartiers de la Ville sont représentés.

Chaque quartier est représenté par :

- 2 membres titulaires
- 2 membres suppléants

Son fonctionnement :

La Commission se réunira au moins 2 fois par an.

Des réunions plus fréquentes se tiendront à l'échelle de chaque quartier notamment pour la préparation des réunions et balades de quartier et le suivi du Budget Participatif.

Conditions de participation :

- Avoir plus de 15 ans,
- Habiter dans le quartier concerné,
- Ne pas être titulaire d'un mandat politique,
- Ne pas être Président(e) ou membre du bureau d'une association passageoise.

Comment candidater :

- En ligne via le site Internet de la Ville,
- En se présentant à l'accueil de la Mairie ou en téléphonant au 05 53 77 18 77.
- En retournant le bulletin de candidature se trouvant dans le Passage Actuel d'octobre 2021.

Dans le même temps, la Ville va procéder à un tirage au sort, à partir des listes électorales et les habitants ainsi désignés seront contactés par la Mairie pour leur proposer siéger au sein de cette nouvelle Commission.

Date limite de candidature le dimanche 14 novembre 2021

Passée cette date, un décompte des candidatures par quartier sera effectué.

Si le nombre de candidatures déposées est supérieur à la représentation de chaque quartier, un tirage au sort en présence des candidats sera organisé **le mercredi 24 novembre 2021 à 18h** en Mairie afin de désigner les 28 habitants titulaires et suppléants pour chacun des 7 quartiers de la Ville.

Si le nombre de candidatures (titulaires et suppléants) déposées est insuffisant : un nouveau tirage au sort aura lieu à partir des listes électorales et les habitants ainsi désignés seront contactés par la Mairie pour leur proposer siéger au sein de cette nouvelle Commission.